

La LPPR, quelles conséquences pour les étudiant.es ?

La LPPR, c'est quoi ?

La loi de programmation pluriannuelle de la recherche a été commandée à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) par le Premier ministre en 2019. Trois groupes de travail ont produit des rapports (financement, emploi, innovation) qui constatent à raison la situation critique de l'ESR (manque criant de moyens, dégradations des conditions de travail de tous les personnels, décrochage de la France dans les publications internationales depuis une dizaine d'années) mais formulent des propositions qui vont **accroître davantage les inégalités**¹. Cette orientation politique est assumée. Dans une tribune récente, Antoine Petit, PDG du CNRS le disait sans ambiguïté : « Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire — oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne »².

De plus, les modalités d'adoption de la loi sont **un déni de démocratie** : pas de débat parlementaire sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, ces mesures seront glissées dans d'autres lois sous forme de « cavaliers législatifs » ou adoptées par décret (tandis que la réforme des retraites doit être adoptée par ordonnances du gouvernement). Mais à quoi sert le Parlement ?!

En quoi ces mesures vont impacter les étudiant.es ?

➤ Disparition du statut d'enseignant-chercheur = fragilisation de vos cursus

La LPPR veut supprimer le statut d'enseignant-chercheur qui garantissait une part de recherche de 50% du temps de travail et limitait à 192 heures la part consacrée à l'enseignement, la part de service administratif s'ajoutant à ces deux activités. La LPPR instaure un système de modulation de service sans limitation d'heures et sans paiement d'heures complémentaires, autrement dit l'université (ou l'UFR, le département) décidera du volume d'heures et du type d'activités de chaque employé en fonction de ses besoins du moment. Quelle entreprise privée pourrait faire cela ? Ce système est supposé favoriser les « bons » qui pourront faire de la recherche et punir les « mauvais » cantonnés à des volumes massifs d'enseignement. Outre le mépris pour l'enseignement dont cette logique témoigne, elle est aussi totalement mensongère : en réalité, les établissements pauvres, ne pourront tout simplement plus se payer le luxe de faire de la recherche ; pour survivre, une université sous-dotée comme la nôtre et endettée devra multiplier les heures d'enseignement et les charges administratives de ses personnels, et c'est la recherche qui sera sacrifiée. **Sacrifiée, la qualité des enseignements et de l'encadrement pour les étudiant.es et doctorant.es.** À moyen terme, les composantes et les établissements qui ne peuvent plus se payer le luxe de la recherche verront leurs **formations doctorales et leurs masters menacés** : ces établissements seront poussés à devenir des « collèges universitaires », spécialisés dans les licences de masse. Voilà l'objectif : « un système vertueux car inégalitaire » !

¹ Liens vers les rapports <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>

² Tribune d'Antoine Petit dans *Les Echos*, 26-11-2019, <https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/la-recherche-une-arme-pour-les-combats-du-futur-1150759>

➤ **Précarisation du recrutement et des carrières = moins de temps et d'énergie pour les cours et l'encadrement des étudiant.es**

En lieu et place des postes d'enseignant titulaire (maître.sse de conférences), la LPPR propose des **contrats à durée limitée, généralisant la précarité et l'incertitude sur l'avenir** qui pèsent déjà sur les enseignant.es vacataires, de plus en plus nombreux dans les universités françaises et souvent majoritaires dans les départements. Ces salaires de misère ne permettent pas de vivre (une charge d'enseignement c'est environ 1000 euros par semestre, ce n'est pas décent) ; ils obligent au cumul d'activités et à la multiplication des heures de cours qui changent souvent d'une année à l'autre. **Il est évident que la généralisation de ces situations nuira directement à la disponibilité que les enseignant.es peuvent avoir pour les étudiant.es et les enseignements.** Elle obligera aussi les quelques titulaires qui resteront à devenir les gestionnaires de cette précarité au quotidien. Dans certains départements, des enseignant.es sont responsables du recrutement et de l'encadrement de centaines de vacataires, soit un poste à mi-temps de RH non rémunéré.

➤ **Financement sur projets = fac misérable**

La LPPR renforce la logique de l'appel à projets comme mode de financement, par opposition aux financements pérennes qui permettent de construire dans la durée des cursus de qualité adossés à la recherche. Cette logique est là encore faite pour accroître les inégalités : les établissements déjà les mieux dotés auront les moyens de donner aux enseignants-chercheurs des appuis administratifs et du temps pour préparer les projets. Les universités pauvres n'auront pas les moyens de décrocher ces financements, ce qui **creusera encore les inégalités.** Sans compter que ce temps de candidature à des financements (et de rédaction de rapports, quand on en décroche) est inévitablement pris sur celui destiné à la préparation des cours, à l'encadrement des étudiant.es, au travail pédagogique, comme sur celui de la recherche. Cette logique du financement par projet remplace les financements récurrents et concerne à la fois la recherche et la formation. **Moins de financement veut dire de moins bonnes conditions d'étude pour les étudiant.es, mais aussi des incertitudes sur l'avenir des cursus** qui risqueront de devoir fermer leurs portes faute de renouvellement des financements, en dépit de leur qualité. À Paris 10, nous serons les premier.es concerné.es par les effets destructeurs de la réforme.

Lutter contre la LPPR, ce n'est donc pas soutenir une cause corporatiste.

Etudiant.es, enseignant.es titulaires ou non, personnels administratifs, nous serons tou.tes impacté.es !

**PARCE QU'ON NE VEUT PAS
MARCHER SUR LA TÊTE DES AUTRES
POUR SORTIR LA TÊTE DE L'EAU**

